



II. DIPLOMES, AUTORISATIONS ET QUALIFICATIONS

Pour information : Le Conseil départemental peut être amené à vérifier l'authenticité des diplômes et autorisations d'exercice auprès de l'autorité les ayant délivrés (article D. 4113-116 du code de la santé publique).

6. DIPLOME DE MEDECIN

- Français
- Européen (d'un Etat de l'UE ou de l'EEE)
- Suisse
- Autre

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Lieu d'obtention : Faculté : Pays :

7. AUTORISATION MINISTERIELLE OUVRANT DROIT A L'EXERCICE EN FRANCE

Etes-vous titulaire d'une autorisation ministérielle d'exercice : Oui Non

Date de l'arrêté d'autorisation : ____ / ____ / _____

8. SPECIALITE(S) ACQUISE(S)

SPECIALITE(S) OBTENUE(S) EN FRANCE :

D.E.S :

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :

D.E.S.C (groupe II) :

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :

C.E.S :

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :

Arrêté par équivalence du ministère (C.E.S, D.E.S) :

Date de l'arrêté : ____ / ____ / _____

Spécialité obtenue par voie de Commission de qualification :

Décision par le Conseil départemental : Date : ____ / ____ / _____

Décision par le Conseil national Date : ____ / ____ / _____

Spécialité obtenue par autorisation ministérielle d'exercice :

Date de l'arrêté d'autorisation : ____ / ____ / _____

SPECIALITE(S) OBTENUE(S) DANS UN ETAT DE L'UE OU DE L'EEE OU EN SUISSE :

• Spécialité obtenue :

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Pays d'obtention :

Université :

• Spécialité obtenue :

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Pays d'obtention :

Université :



9. QUALIFICATION EN MEDECINE GENERALE (NON SPECIALISTE)

QUALIFICATION EN MEDECINE GENERALE OBTENUE EN FRANCE :

Résidanat

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :

Qualification en médecine générale prononcée par le Conseil départemental (Loi n° 91-73 du 18 janvier 1991)

Décision par le Conseil départemental : Date : ____ / ____ / _____

QUALIFICATION EN MEDECINE GENERALE OBTENUE DANS UN ETAT DE L'UE OU DE L'EEE OU EN SUISSE (droits acquis en médecine générale) :

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Pays d'obtention :

Université :

10. COMPETENCE(S) QUALIFIANTE(S)

C.E.S :

.....

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :

Compétence obtenue par voie de Commission de qualification :

.....

Décision par le Conseil départemental : Date : ____ / ____ / _____

Décision par le Conseil national Date : ____ / ____ / _____

11. DIPLOME(S) COMPLEMENTAIRE(S) NON QUALIFIANT(S)

D.E.S.C (groupe I) :

•

.....

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :

•

.....

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :

Droit d'exercice complémentaire (VAE ordinale) :

•

.....

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

•

.....

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Capacité(s) :

•

.....

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :

•

.....

Date d'obtention : ____ / ____ / _____

Faculté :



12. TITRES ET AUTORISATIONS

Orientation en homéopathie

Date d'obtention : ____ / ____ / ____

Faculté :

Orientation en acupuncture

Diplôme(s) interuniversitaire(s) (D.I.U) ou universitaire(s) (D.U) ouvrant droit au titre :

•

Date d'obtention : ____ / ____ / ____

Faculté :

•

Date d'obtention : ____ / ____ / ____

Faculté :

•

Date d'obtention : ____ / ____ / ____

Faculté :

Titre d'ostéopathe :

Date d'obtention : ____ / ____ / ____

Titre de psychothérapeute :

Date d'obtention : ____ / ____ / ____

Autorisation d'exercer la médecine du travail (article 28 de la loi n° 98-535 du 1er juillet 1998 ou article 189 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002) :

Date d'obtention : ____ / ____ / ____



IV. SITUATION PROFESSIONNELLE

20. SITUATION PROFESSIONNELLE PREVUE DANS LE DEPARTEMENT

Veillez préciser sous quelle qualification vous sollicitez votre inscription :

Médecine générale

Autre spécialité :

Veillez préciser ci-dessous votre situation professionnelle (ne cocher qu'une seule case) :

Activité médicale régulière

Activité médicale intermittente ou remplacements réguliers (passer aux questions 23 et suivantes)

Préciser : libérale et/ou salariée

Aucune activité médicale (passer aux questions 23 et suivantes)

21. ACTIVITE LA PLUS IMPORTANTE EN TEMPS (ACTIVITE PRINCIPALE)

Libéral Hospitalier Salarié Bénévole

Temps plein Temps partiel

Fonction (telle qu'elle figure dans le contrat communiqué) :

Statut (tel qu'il figure dans l'arrêté de nomination) :

Date de début : ____ / ____ / _____

Dénomination sociale :

Tél. :

Fax :

Adresse postale :

Mobile :

E-mail :

22. AUTRE(S) LIEU(X) D'ACTIVITE (Au-delà de 2 autres lieux d'activité, veuillez les renseigner en page 10)

Si vous renseignez un ou plusieurs autres lieux d'activité, nous appelons votre attention sur les dispositions de l'article R. 4127-85 du code de la santé publique selon lesquelles une activité dans un autre lieu que celui de votre activité principale peut être subordonnée à l'autorisation du Conseil départemental de l'Ordre.

Veillez-vous rapprocher du Conseil départemental du lieu de cette autre activité afin de vérifier si votre situation relève d'une autorisation.

Libéral Hospitalier Salarié Bénévole

Temps plein Temps partiel

Fonction (telle qu'elle figure dans le contrat communiqué) :

Statut (tel qu'il figure dans l'arrêté de nomination) :

Date de début : ____ / ____ / _____

Dénomination sociale :

Tél. :

Fax :

Adresse postale :

Mobile :

E-mail :

Libéral Hospitalier Salarié Bénévole

Temps plein Temps partiel

Fonction (telle qu'elle figure dans le contrat communiqué) :

Statut (tel qu'il figure dans l'arrêté de nomination) :

Date de début : ____ / ____ / _____

Dénomination sociale :

Tél. :

Fax :

Adresse postale :

Mobile :

E-mail :



23. PLAQUES ET ORDONNANCES (Articles R. 4127-79 et R. 4127-81 du code de la santé publique)

Indiquer ci-dessous le libellé de vos plaques :

Indiquer ci-dessous le libellé de vos ordonnances :

24. ANNUAIRES (Article R. 4127-80 du code de la santé publique)

Veillez indiquer ci-dessous les mentions données aux annuaires téléphoniques ou à tout autre annuaire professionnel :

Dans le cas où vous souhaiteriez faire paraître dans la presse une annonce d'installation, le libellé devra en être soumis, préalablement, à l'approbation du Conseil départemental de l'Ordre (article R. 4127-82 du code de la santé publique).

25. COORDONNEES DE CORRESPONDANCE

Pour être contacté par l'Ordre :

Adresse postale : Tél. :
..... Mobile :
..... E-mail :
.....

Pour le RPPS (ces coordonnées serviront notamment à recevoir les messages électroniques de sécurité diffusés par les autorités sanitaires* et à l'envoi de la carte de professionnel de santé) :

Adresse postale : Tél. :
..... Mobile :
..... E-mail :
.....

* Conformément à l'article L. 4001-2 du code de la santé publique, à l'occasion de l'inscription au tableau de l'Ordre, les professionnels de santé déclarent auprès du Conseil de l'Ordre compétent une adresse électronique leur permettant d'être informés des messages de sécurité diffusés par les autorités sanitaires. Cette information est régulièrement mise à jour et transmise aux autorités sanitaires à leur demande.



V. SANCTIONS ET INSTANCES EN COURS

26. SANCTION(S) PRONONCEE(S) EN FRANCE

1. Une ou des sanctions à caractère définitif* ont-elles été prononcées à votre rencontre par la juridiction disciplinaire ou la section des assurances sociales de l'Ordre des médecins : Oui Non

Si oui, la ou lesquelles :

Par quelle(s) juridiction(s) :

A quelle(s) date(s) :

Un ou des recours devant le Conseil d'Etat sont-ils en cours : Oui Non

2. Avez-vous fait l'objet de condamnation(s) pénale(s), civile(s) ou administrative(s) définitive(s)* :

Oui Non

Si oui, la ou lesquelles :

Par quelle(s) juridiction(s) :

A quelle(s) date(s) :

Un ou des recours devant le Conseil d'Etat ou la Cour de cassation sont-ils en cours : Oui Non

* Décision de 1^{ère} instance non frappée d'appel dans le délai de recours ou décision en appel frappée ou non d'un pourvoi.

27. SANCTION(S) PRONONCEE(S) HORS DE FRANCE

1. Une ou des sanctions à caractère définitif ont-elles été prononcées à votre rencontre par un organisme professionnel à l'étranger : Oui Non

Si oui, la ou lesquelles :

Précisez le ou les pays :

Par quelle(s) juridiction(s) :

A quelle(s) date(s) :

2. Avez-vous fait l'objet de condamnation(s) pénale(s), civile(s) ou administrative(s) définitive(s) à l'étranger :

Oui Non

Si oui, la ou lesquelles :

Précisez le ou les pays :

Par quelle(s) juridiction(s) :

A quelle(s) date(s) :

28. INSTANCE(S) EN COURS EN FRANCE

Une ou des instance(s) judiciaire(s), disciplinaire(s) ou devant la section des assurances sociales de l'Ordre des médecins sont-elles actuellement en cours à votre égard : Oui Non

Si oui, devant quelle(s) juridiction(s) :

29. INSTANCE(S) EN COURS A L'ETRANGER

Une ou des instance(s) judiciaire(s) ou disciplinaire(s) sont-elles actuellement en cours à votre égard :

Oui Non

Si oui, dans quel(s) pays :

Devant quelle(s) juridiction(s) :



REPRODUIRE CI-DESSOUS DE FAÇON MANUSCRITE LA PHRASE SUIVANTE :

« J'affirme sur l'honneur avoir pris connaissance du code de déontologie médicale et je fais serment de le respecter. »

REPRODUIRE CI-DESSOUS DE FAÇON MANUSCRITE LA PHRASE SUIVANTE :

(Uniquement si vous êtes tenu de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle en application des dispositions de l'article L. 1142-2 du code de la santé publique)

« J'affirme sur l'honneur avoir contracté une assurance responsabilité civile professionnelle en application de l'article L.1142-2 du code de la santé publique. »

Je demande mon inscription au tableau de l'Ordre des médecins du département de

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus et m'engage à signaler au Conseil départemental de l'Ordre toute modification de la situation que j'aurais déclarée et à répondre à toute demande de renseignements émanant de l'Ordre des médecins.

Je reconnais être informé(e) que le défaut de réponse aux questions ci-dessus est susceptible d'entraîner un refus d'inscription et que toute fausse déclaration peut donner lieu à des poursuites disciplinaires (article R. 4127-110 du code de la santé publique) ou pénales (article L. 4163-8 du code de la santé publique et articles 441-1 et suivants du code pénal).

Date : ____ / ____ / _____

Signature :

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Ces informations sont destinées au Conseil de l'Ordre des médecins et au répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé (RPPS)¹. Le responsable de ce traitement est le Secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des médecins. Ce traitement est destiné en premier lieu à tenir à jour le tableau des médecins inscrits et la liste de ceux ayant sollicités leur inscription. Il sert également à établir des listes de correspondance pour l'envoi du bulletin de l'Ordre et de diverses informations ordinaires, ainsi qu'à la réalisation d'études démographiques. Il sert par ailleurs à répondre à l'obligation prévue à l'article L. 4113-2 du code de la santé publique de porter à la connaissance du public la liste des médecins inscrits au tableau de l'Ordre. Il peut également servir à vous adresser des informations strictement liées à l'exercice de la profession. Les informations recueillies peuvent également être transmises, à leur demande, aux instances représentatives de la profession des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen ainsi qu'à celles établies hors Union européenne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, vous opposer à ce que des données vous concernant soient transmises à des tiers en vue de vous adresser des informations liées à l'exercice de votre profession, à l'exception de celles qui sont adressées au RPPS. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification ou d'opposition en vous adressant à votre Conseil départemental.

Je m'oppose à ce que les données me concernant soient transmises à des tiers.

Je m'oppose à ce que mes coordonnées professionnelles apparaissent dans l'annuaire figurant sur le site Internet du CNOM ou dans des applications informatiques développées par le CNOM.

¹ Conformément aux articles D. 4113-117 et suivants du code de la santé publique, le Conseil national de l'Ordre des médecins est tenu de mettre à jour le RPPS.



Annexe A. AUTRES LIEUX D'ACTIVITE (cf. page 6)

<input type="checkbox"/> Libéral	<input type="checkbox"/> Hospitalier	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Bénévole	<input type="checkbox"/> Temps plein	<input type="checkbox"/> Temps partiel
Fonction (telle qu'elle figure dans le contrat communiqué) :					
Statut (tel qu'il figure dans l'arrêté de nomination) :					
Date de début : ____ / ____ / _____					
Dénomination sociale :			Tél. :		
.....			Fax :		
Adresse postale :			Mobile :		
.....			E-mail :		
.....				
.....				

<input type="checkbox"/> Libéral	<input type="checkbox"/> Hospitalier	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Bénévole	<input type="checkbox"/> Temps plein	<input type="checkbox"/> Temps partiel
Fonction (telle qu'elle figure dans le contrat communiqué) :					
Statut (tel qu'il figure dans l'arrêté de nomination) :					
Date de début : ____ / ____ / _____					
Dénomination sociale :			Tél. :		
.....			Fax :		
Adresse postale :			Mobile :		
.....			E-mail :		
.....				
.....				

<input type="checkbox"/> Libéral	<input type="checkbox"/> Hospitalier	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Bénévole	<input type="checkbox"/> Temps plein	<input type="checkbox"/> Temps partiel
Fonction (telle qu'elle figure dans le contrat communiqué) :					
Statut (tel qu'il figure dans l'arrêté de nomination) :					
Date de début : ____ / ____ / _____					
Dénomination sociale :			Tél. :		
.....			Fax :		
Adresse postale :			Mobile :		
.....			E-mail :		
.....				
.....				

<input type="checkbox"/> Libéral	<input type="checkbox"/> Hospitalier	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Bénévole	<input type="checkbox"/> Temps plein	<input type="checkbox"/> Temps partiel
Fonction (telle qu'elle figure dans le contrat communiqué) :					
Statut (tel qu'il figure dans l'arrêté de nomination) :					
Date de début : ____ / ____ / _____					
Dénomination sociale :			Tél. :		
.....			Fax :		
Adresse postale :			Mobile :		
.....			E-mail :		
.....				
.....				



Annexe B. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

PIÈCES A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION (PREMIÈRE INSCRIPTION, TRANSFERT OU RE-INSCRIPTION)

- 2 exemplaires du questionnaire d'inscription avec une photographie récente ;
- Un curriculum vitae ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (ou, le cas échéant, une attestation de nationalité délivrée par une autorité compétente) ;
- Le cas échéant, une photocopie de la carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union en cours de validité ;
- Le cas échéant, une photocopie de la carte de résident de longue durée-CE en cours de validité ;
- Le cas échéant, une photocopie de la carte de résident portant mention du statut de réfugié en cours de validité ;
- Le cas échéant, une photocopie de la carte bleue européenne en cours de validité ;
- Les contrats et avenants ayant pour objet l'exercice de la profession ainsi que ceux relatifs à l'usage du matériel et du local dans lequel vous exercez ;
- Si vous exercez en société en SEL ou en SCP, les statuts de cette société et leurs avenants ;
- Si vous êtes fonctionnaire ou agent public : l'arrêté de nomination ;
- Si vous êtes professeur des universités-praticien hospitalier (PU-PH), maître de conférences des universités-praticien hospitalier (MCU-PH) ou praticien hospitalier (PH) : l'arrêté de nomination en qualité de praticien hospitalier et, le cas échéant, le décret ou l'arrêté de nomination en qualité de professeur des universités ou de maître de conférences des universités ;
- Si vous êtes ressortissant d'un Etat étranger, un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent, datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance ; cette pièce peut être remplacée, si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, par une attestation datant de moins de trois mois de l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance certifiant que vous remplissez les conditions de moralité ou d'honorabilité ;
- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau n'est en cours à votre encontre ;
- Un certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle vous étiez antérieurement inscrit ou enregistré ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur certifiant que vous n'avez jamais été inscrit ou enregistré, ou, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Tous éléments de nature à établir que vous possédez les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de la profession.

Tourner la page S.V.P.



PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION (les originaux de ces pièces seront à fournir lors de votre rendez-vous au Conseil départemental)

• Une copie des titres de formation, accompagnée, le cas échéant, d'une traduction faite par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

• Si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen et que vos titres de formation ont été délivrés par l'un de ces Etats, vous devez joindre selon votre situation :

- soit une attestation de conformité de vos titres de formation aux exigences minimales de formation prévues par la directive 2005/36/CE modifiée ;

- soit une attestation certifiant que vous vous êtes consacré effectivement et licitement à l'exercice de la profession de médecin dans votre spécialité pendant au moins trois années consécutives au cours des cinq années précédant la délivrance de l'attestation (droits acquis) ;

- soit, si vos titres de formation ont été délivrés par l'ancienne Tchécoslovaquie, l'ancienne Union soviétique ou l'ancienne Yougoslavie ou qu'ils sanctionnent une formation commencée avant la date d'indépendance de la République tchèque, de la Slovaquie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie ou de la Slovénie, vous devez joindre selon votre situation :

✓ une attestation des autorités compétentes de la République tchèque ou de la Slovaquie certifiant que vos titres de formation ont la même validité sur le plan juridique que les titres de formation délivrés par cet Etat, accompagnée d'un certificat délivré par ces mêmes autorités indiquant que vous avez exercé dans cet Etat, de façon effective et licite, la profession de médecin dans la spécialité concernée pendant au moins trois années consécutives au cours des cinq années précédant la délivrance du certificat ;

✓ une attestation des autorités compétentes de l'Estonie, de la Lettonie ou de la Lituanie certifiant que vos titres de formation ont la même validité sur le plan juridique que les titres de formation délivrés par cet Etat, accompagnée d'un certificat délivré par ces mêmes autorités indiquant que vous avez exercé dans cet Etat, de façon effective et licite, la profession de médecin dans la spécialité concernée pendant au moins trois années consécutives au cours des cinq années précédant la délivrance du certificat ;

✓ une attestation des autorités compétentes de la Slovénie certifiant que vos titres de formation ont la même validité sur le plan juridique que les titres de formation délivrés par cet Etat, accompagnée d'un certificat délivré par ces mêmes autorités indiquant que vous avez exercé dans cet Etat, de façon effective et licite, la profession de médecin dans la spécialité concernée pendant au moins trois années consécutives au cours des cinq années précédant la délivrance du certificat ;

- soit une attestation certifiant que vous bénéficiez des droits acquis spécifiques en médecine générale (article 30 de la directive 2005/36/CE modifiée) ;

• Si vous avez obtenu une autorisation ministérielle d'exercice : la copie de la notification d'autorisation ministérielle d'exercice ainsi que l'extrait du Journal Officiel.

PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR UN TRANSFERT OU UNE RE-INSCRIPTION (les originaux de ces pièces seront à fournir lors de votre rendez-vous au Conseil départemental)

• Le cas échéant, une copie des titres de formation obtenus depuis votre précédente inscription au tableau de l'Ordre.